

Michel Messu

L'exclusion : une catégorisation sans objet

In: Genèses, 27, 1997. pp. 147-161.

Résumé

■ Michel Messu: L'exclusion: une catégorisation sans objet L'auteur cherche à mettre à jour les enjeux théoriques et méthodologiques qui traversent l'entreprise réalisée sous la direction de Serge Paugam et publiée sous le titre L'exclusion, l'état des savoirs (La Découverte. 1996). Cet «état des savoirs» se solde par une majoration de l'incertitude théorique malgré des objectifs affichés de clarification de la notion. Il pose également problème du point de vue de la méthode sociologique: que faire des mots du sens commun? Faut-il, et jusqu'à quel point, en préciser le sens et procéder à définition scientifique? C'est d'abord dans les contributions de ce volume encyclopédique que l'auteur cherche une solution aux impasses de cette entreprise éditoriale dont il analyse en partie les origines et les effets.

Abstract

Exclusion: unfounded categorising The author seeks to expose the theoretical and methodological stakes at the heart of a project carried out under the direction of Serge Paugam and published under the title: l'Exclusion, l'état des savoirs (La Découverte, 1996). Despite the explicit aim of clarifying the notion of exclusion, this «current state of knowledge» ends up by increasing theoretical uncertainty. It also raises a problem from the: standpoint of sociological method: what should be done about common sense words? Should their meaning be explained, and if so. should, they be defined scientifically? The author looks to the many contributions to this encyclopedic volume to find a way out of the deadlocked editorial project whose causes and effects he partially analyses.

Citer ce document / Cite this document :

Messu Michel. L'exclusion : une catégorisation sans objet. In: Genèses, 27, 1997. pp. 147-161.

doi: 10.3406/genes.1997.1455

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1997_num_27_1_1455



L'exclusion: une catégorisation sans objet

Michel Messu







1. Serge Paugam, L'Exclusion, l'état des savoirs, Paris, Éditions La Découverte, 1996.

Tous souhaitons publier dans cette rubrique des textes vifs mais courtois, qui prennent position pour ouvrir des débats importants dans nos univers professionnels. Ce fut le cas, nous semble-t-il, pour l'article de Marcel Maget qui, dans notre numéro 10, contestait la thèse de Christian Faure sur le folklore et la Révolution nationale. Il apportait sur l'ethnologie de la France sous Vichy des éléments d'information essentiels. Ce fut le cas encore pour la tribune que nous avons ouverte, dans le numéro 25, à un collectif de jeunes sociologues en colère: il critiquait la procédure de recrutement des maîtres de conférences en apportant des témoignages utiles. C'est le cas à présent, espérons-le, avec ce compte rendu critique qui dissèque sans complaisance une récente entreprise éditoriale. Nous souhaitons ouvrir ainsi un espace public de dialogue entre professionnels. Ces controverses n'ont pour l'instant pas connu de grands rebondissements. Sans ouvrir pour autant un droit de réponse systématique aux personnes ainsi critiquées, il va de soi que nous accueillerons avec plaisir des articles argumentés qui

Dans un gros volume de type encyclopédique intitulé L'exclusion, l'état des savoirs, Serge Paugam a rassemblé près de cinquante contributions en vue de « de clarifier le concept d'exclusion »1, comme l'indique la quatrième de couverture. La ligne éditoriale adoptée se veut synthétique. Les nombreux spécialistes convoqués ici (historiens, philosophes, sociologues, économistes, etc.) sont présentés comme des utilisateurs de la notion d'exclusion, « notion transversale dans les recherches en cours» (p. 17). L'ouvrage, en cinq parties distinctes, se propose de balayer les domaines d'analyse et les expériences politiques dans lesquels se manifeste toute la puissance compréhensive de la notion, promue d'entrée à la dignité de «paradigme sociétal»

permettraient de relancer le débat.

(p. 16). Ce large tour d'horizon est rendu possible par une réflexion préalable qui fait de la «crise du lien social» la grille de lecture dudit paradigme.

Las, l'entreprise n'arrive pas à remplir l'ensemble de ses objectifs. On peut même dire qu'elle laisse le lecteur, qui s'est senti mystifié, à la fois frustré et satisfait d'avoir trouvé bon nombre d'articles d'une qualité théorique et d'écriture remarquable. D'autres pourtant inquiètent par leur démarche intellectuelle ou la facilité avec laquelle ils adoptent sans distance critique les mots et les stéréotypes des journalistes ou des politiques.

Une série de paradoxes charpente l'édifice. Le premier consiste à vouloir rétablir dans son éclat une notion que nombre de contributeurs, et non des moindres, rejettent pour cause de confusion. Le deuxième tient à ce que les tentatives d'élucidation de la notion que l'on rencontre au fil des chapitres ne sont pas cumulatives – ou du moins n'ont pas été cumulées dans la synthèse de l'éditeur. Au contraire, autre paradoxe, ce dernier s'affranchit des contributions qu'il a rassemblées, pour proposer une mise en perspective peu convaincante. Enfin, l'ambition de clarification affichée dans l'introduction se trouve abandonnée en conclusion.

Les rejets de la notion

Outre le rejet par omission, plusieurs chapitres de l'ouvrage se donnent explicitement pour objectif soit d'écarter la notion même d'exclusion, soit d'accompagner son usage d'un luxe de précautions qui le rend, de fait, inopérant.

1 – Envisageons d'abord le rejet par omission. Symptomatiquement, plusieurs chapitres dont les thèmes devraient conforter la validité analytique de la notion, ou du moins en fournir une illustration probante, préfèrent en faire l'économie. Ainsi, le chapitre 19, «Le



2. Julien Freund, Préface, in Martine Xiberras, Les Théories de l'exclusion, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993.

quart monde des cités d'urgence», écrit par Jean Labbens, pionnier de la sociologie de la pauvreté de l'après-guerre et propagandiste du Mouvement ATD-Quart monde, ne fait pas la moindre allusion à l'exclusion sociale. De façon inattendue, le texte de Jean Labbens prend ses distances et introduit la suspicion. Le rappel des thèses classiques d'ATD doit «apporter des éléments de réponse à nos préoccupations présentes», elles-mêmes définies par l'auteur comme une interrogation sur la «production» (et non la seule reproduction) de la pauvreté. D'où la concession faite à la «nouvelle pauvreté», mais point à l'exclusion. Cette absence de la notion d'exclusion pour désigner des populations que tout porterait à désigner comme des «exclus» prend l'allure d'un désaveu théorique. D'autant que Serge Paugam avait affirmé en introduction que «la référence à l'exclusion, comme menace pour la collectivité, est désormais plus ou moins acceptée par tout le monde » (p. 16). Jean Labbens rappelle ainsi, discrètement, qu'il n'en est rien.

2 – D'autres auteurs avancent des arguments explicites en faveur du rejet ou, pour le moins, d'un usage réservé de la notion: son usage actuel et inconséquent la discrédite. Elle autorise l'amalgame entre le salarié récemment licencié, le sans-abri de longue date, le sans-papiers reconduit à la frontière, la veuve âgée réduite au minimum vieillesse, le sidéen qui organise sa mort prochaine, etc. L'exclusion apparaît alors comme une notion forcément vague, dépourvue de validité conceptuelle parce que, selon le mot de Julien Freund, «saturée de sens», susceptible de dire tout et n'importe quoi².

Plusieurs contributeurs vont donc la récuser pour lui substituer parfois des notions non moins ambiguës. Ainsi, Henri-Jacques Stiker, dans le chapitre 26, «Handicap et exclusion. La construction sociale du handicap», préfère à la notion d'exclusion, «notion passe-partout dont la signification est difficile à cerner » (p. 318), celle de «liminarité». De même pour Didier Demazière, dans le chapitre 28, «Chômage et dynamiques identitaires »: «Les enquêtes disponibles ne mettent pas en évidence une appropriation par les chômeurs de la catégorie d'exclusion: aucun ne se définit comme «exclu», aucun n'utilise ce terme, ni pour dire «on m'a exclu», ni pour dire «je me suis exclu» [Demazière et Dubar, 1994]» (p. 337). L'impuissance de la notion d'exclusion à favoriser la connaissance des phénomènes est également soulignée par Julien Damon et Jean-Marie Firdion dans le chapitre 32, «Vivre dans la rue: la question SDF»: «Dominée par les thématiques de l'exclusion et de l'urgence, la question SDF reste ancrée dans une logique qui empêche toute prudence et qui, parfois, oriente la compassion vers l'idéologie» (p. 384). Michel Wieviorka, dans le chapitre 29, «Racisme et exclusion» pointe lui aussi les carences conceptuelles du terme: « Les stéréotypes que véhicule la notion d'exclusion, qui semble impliquer le vide social, l'anomie, le manque, la souffrance, l'absence ou la perte de repères, passent à côté d'éléments qui ne méritent pas tous un jugement négatif de l'extérieur. C'est pourquoi il vaut mieux prendre ses distances avec la notion d'exclusion», même si, ajoute aussitôt l'auteur, il en usera par commodité de langage (p. 346).

3 – Le rejet toutesois peut se faire plus radical, comme le propose Robert Castel dans le chapitre 2, «Les marginaux dans l'histoire». C'est en considérant le fonctionnement global de la société (ses structures de base, ses valeurs, son mode d'organisation du travail et de distribution des places) que s'apprécie la manière dont certains individus ou certains groupes sociaux s'y trouvent en marge. Aujourd'hui comme hier, une société qui se transforme produit de la marginalité sociale. Le large tour d'horizon historique auquel se livre Robert Castel a non seulement l'avantage de prendre la mesure exacte de ce qu'a été l'exclusion comme pratique sociale de gestion de la marginalité sociale, mais encore permet d'affirmer l'invalidité de la notion pour la période contemporaine. Il y a chez l'auteur une façon, douce mais ferme, de récuser la notion et surtout ses usages sociologiques. Détaillant certains processus historiques de marginalisation, Robert Castel est amené à rappeler que l'exclusion n'en est qu'une forme possible et, qui plus est, toujours accompagnée de procédures ritualisées: «elles sont très diverses, mais renvoient à un jugement prononcé par une instance officielle, s'appuyant sur des règlements et mobilisant des corps constitués » (p. 35). Salvatrice précision, qui engage le lecteur à s'interroger sur les procédures ritualisées d'exclusion mises en œuvre dans la société française de 1996. Sous peine de méconnaître que les procédures de séparation brutale (l'expulsion de la communauté, l'enfermement, le bannissement, etc.) ne sont plus les formes privilégiées de la gestion des écarts à la norme. L'oublier, c'est peut-être aussi s'interdire de saisir certaines des modalités par lesquelles le changement peut émerger. Ce disant, Robert Castel relégitime la question préalable du sens qu'il convient d'accorder à la notion d'exclusion.

Les tentatives d'élucidation

La volonté d'élucider la signification que pourrait prendre la notion d'exclusion se trouve au cœur de quelques-uns des chapitres de l'ouvrage. Deux manières de procéder ont été adoptées par les contributeurs. Les uns s'engagent dans une clarification par l'exemple et circonscrivent l'usage de la notion à un domaine d'analyse. D'autres procèdent à une exposition argumentative dont l'objectif est de fonder théoriquement la validité conceptuelle du terme.

1- La première démarche, illustrative, est parfois accompagnée d'une précision préa-

lable de l'acception dans laquelle sera prise la notion d'exclusion. Dans tous les cas, ce qui semble motiver son usage scientifique tient essentiellement à ce que suggère l'usage courant de la notion, à savoir une forme privative d'état: ne plus bénéficier de ce dont on avait la jouissance ou ne pas avoir accès à ce qui pouvait paraître possible ou souhaitable. Être «exclu», c'est se retrouver en dehors, avoir été évincé, maintenu à l'écart, frappé d'ostracisme, bref connaître, réellement ou symboliquement, le déni. C'est par exemple le cas dans le chapitre 16, «Vieillissement et exclusion», dans lequel Anne-Marie Guillemard s'interroge sur une possible exclusion venant avec l'âge. Paradoxale l'exclusion qui frappe les groupes vieillissants: ne sont-ils pas les grands bénéficiaires de la protection sociale des «trente glorieuses»? L'auteur rappelle la régression – sous l'effet conjugué de l'allongement de l'espérance de vie et de l'amélioration des ressources (revenus et aptitudes diverses) des personnes âgées – de la retraiteretrait, celle qui «sonne le glas de toute activité sociale» (p. 197), cette « mort sociale » comme elle l'avait désignée en 1972, cas de figure exemplaire de ce qu'elle entend par exclusion. Or le risque d'y être confronté menace aujourd'hui les travailleurs vieillissants (les plus de 55 ans) rejetés du marché du travail et, après eux, les «demi-vieux» de 45 à 50 ans. L'exclusion est ici foncièrement descriptive. Elle énonce un état au regard d'une attente. Dans bien d'autres chapitres, les objets analysés ne souffrent pas de l'usage descriptif de la notion d'exclusion, ne se transforment pas en simples supports illustratifs d'une pseudo-thèse sociologique, celle de l'exclusion sociale, autrement plus coûteuse sur le plan théorique.

2- La seconde démarche est tout autre. Elle s'engage dans une élaboration théorique dont l'objectif est d'établir que l'exclusion sociale peut être plus qu'une notion aux contours sémantiques fluctuants, plus qu'une expression analogique du déni, et comporter une dimension prospective. L'exclusion se présente alors comme une conceptualisation de phénomènes caractéristiques de l'état ou de l'évolution de nos sociétés. De ce point de vue, la tentative la plus élaborée est réalisée par Jean-Manuel de Queiroz (chapitre 25, «Exclusion, identité et désaffection»). Pour lui, l'exclusion, strictement subjective, est de l'ordre des sentiments et des représentations. Mais de sentiments et de représentations déçus. L'auteur n'énonce-t-il pas qu'une «structure de déception» serait au fondement même de ce qu'il convient désormais d'entendre par exclusion? Au terme d'un détour par la conception interactionniste de l'identité, c'est le thème du désenchantement - explicite dans le texte - et celui de la souffrance – seulement implicite – qui fonderaient la validité sociologique de la notion d'exclusion. Pour le dire autrement, l'identité construite, piégée par les allégations de la société démocratique moderne (les «normes d'une société d'égaux»), se trouve de facto déconstruite, et surtout, dans l'incapacité de s'approprier des références identitaires qui, il y a peu de temps encore, permettaient d'accepter la distinction des uns vis-à-vis des autres. En somme, un processus de victimisation se trouve au principe de l'exclusion sociale. C'est parce que se manifeste une identité sociale peut-être moins déchirée que dédoublée négativement, en tout cas faite de dénégation vécue, qu'une psychologie victimaire fonde un processus social singulier pouvant recevoir appellation d'exclusion, forçant du même coup, comme le reconnaît Jean-Manuel de Queiroz, le sens courant d'un phénomène banal et quotidien: «séparer constitue une opération la plus élémentaire et la plus nécessaire de la vie sociale» (p. 304), et jouant de l'ambiguïté d'un terme qui reste, au demeurant, «notion sociale plus que concept sociologique» (p. 303). Entendue dans cette acception, l'exclusion, ainsi que l'affirme

l'auteur, n'est à confondre ni avec l'exclusion radicale perpétrée à l'encontre de la victime sacrificielle, ni avec les exclusions inclusives des formes hiérarchisées des sociétés dites traditionnelles. Ce disant, cette exclusion « post-moderne », puisque l'auteur use du vocable, aurait la vertu de maintenir, malgré la structure mentale de déception qui habite les victimes, à la fois la fiction intégrative, universaliste et méritocratique, de nos sociétés démocratiques, et les attentes collectives à son endroit.

Cette tentative de mise à jour des fondements théoriques d'un usage sociologique du vocable d'exclusion, est certainement l'une des plus conséquentes de l'ouvrage. Cependant, parce qu'il s'agit d'une fondation ex post, elle se développe sans jamais être rapportée aux conditions effectives de l'expérience du sujet, considérées in situ, qui amènent dans ce même ouvrage nombre d'auteurs à émettre plus que des réserves concernant la validité analytique de la notion d'exclusion. En l'occurrence, ne sont jamais prises en compte les mesures de politique publique dites de lutte contre l'exclusion ni, a fortiori, leurs effets. Car se poserait alors en de tout autres termes la question de la nature exacte de la frustration de l'«exclu» pris en charge par la collectivité dans des dispositifs d'assistance ou de protection sociales. Cela dit, la contribution de Jean-Manuel de Queiroz est des plus utiles pour poursuivre un débat théorique trop souvent escamoté faute d'un argumentaire élaboré.

Le compromis de Serge Paugam

On était en droit d'attendre un tel débat de la part de Serge Paugam, du moins dans sa fonction d'éditeur et non de simple contributeur. Les treize pages de conclusion qu'il nous propose ne remplissent nullement cet office. Elles livrent au contraire le compromis épisté-

mologique auquel il nous convie. Il y abandonne en effet l'ambition initiale de clarification au motif de quelques considérations «raisonnables» et tièdes: «Il est déraisonnable de prétendre trouver une définition juste, objective – et distincte du débat social» (p. 565); «Vouloir définir «l'exclu» en fonction de critères précis, valables une fois pour toutes, conduit, en réalité, à réifier des catégories sociales nouvelles...» (p. 565); «la notion d'exclusion ne présente pas en elle-même d'intérêt [...]. Elle correspond à un foyer virtuel qui permet de dire un certain nombre de choses et autour duquel s'organise une partie du savoir des sciences sociales» (p. 566).

Serait-il possible en ce domaine de faire l'économie d'une définition fournissant des critères précis, explicites, donnés à l'appréciation et à la discussion de tous, c'est-à-dire à la communauté des chercheurs? N'est-ce pas la précision de la définition qui permet de comprendre, accepter ou réfuter, la représentation du phénomène concerné? Qui plus est, n'est-ce pas à ce type d'exercice de définition que se livrent, malgré tout, bien des contributeurs dans le corps même de l'ouvrage? Les voilà désavoués, pire encore, accusés de participer à la «réification» de la catégorie: est-ce donc la définition qui réifie ou bien plutôt l'usage, conceptuel ou empirique, de la catégorie?

On affirmera ici au contraire que l'entreprise sociologique elle-même consiste à produire des concepts opératoires pour une compréhension testable du fonctionnement social. Certes il importe, comme le note Dominique Schnapper (chapitre 1, «Intégration et exclusion dans les sociétés modernes»), de pouvoir répondre à la question: «pourquoi pose-t-on désormais le problème qui a inspiré la réflexion sociologique dans les termes de l'exclusion?» (p. 31). Il n'est pas sûr toutefois, comme le suggère l'auteur et comme le fait l'éditeur, que la confusion entre l'ordre des problèmes sociaux et politiques et celui de la



- 3. Émile Durkheim, Les Règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1937 (1re éd. 1895)
- 4. Idem.
- 5. Gaston Bachelard, La Formation de l'esprit scientifique, Paris, Éd. Vrin, 1938.

problématisation sociologique soit une bonne voie pour y réussir. D'autant que, pour s'inscrire dans une longue tradition épistémologique, on a de bonnes raisons de penser que, généralement, ces deux ordres ne s'alimentent pas réciproquement avec avantage. C'est pourtant cette voie qu'emprunte Serge Paugam pour justifier et la validité conceptuelle de la notion d'exclusion, et la pertinence de son maintien dans le lexique sociologique, quoi qu'aient pu en dire par ailleurs bien des contributeurs: c'est ce qui l'autorise à réaliser, hic et nunc, un «état des savoirs» en la matière. L'insistance avec laquelle l'éditeur nous renvoie à l'usage social, politico-administratif de la notion, et plus largement au «débat public» qu'elle suscite et régit, en est l'expression la plus révélatrice.

D'où, peut-être, le désir de faire de l'exclusion un «concept-horizon». Poursuivons la référence à Durkheim, convoqué par l'éditeur pour accompagner cette proposition (p. 566). Que le «concept vulgaire» d'exclusion, pour reprendre la formulation durkheimienne, puisse constituer un «indicateur» possible d'un ensemble de phénomènes réunissant des caractères communs, soit. On peut alors, comme le préconise Durkheim, si ces phénomènes sont avérés, «garder dans la science l'expression usitée dans la langue courante³». Mais, dans la même note de bas de page, l'auteur des Règles de la méthode sociologique avait pris soin d'ajouter immédiatement: «si l'écart est trop considérable, si la notion commune confond une pluralité de notions distinctes, la création de termes nouveaux et spéciaux s'impose.» Voilà qui débouche sur le rappel de la règle de la définition préalable, «la première et la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification». «Si évidente et importante que soit cette règle, note Durkheim, elle n'est guère observée en sociologie. Précisément parce qu'il y est traité de choses dont nous parlons sans cesse [...], il paraît le plus souvent inutile au sociologue d'en donner une définition préalable et rigoureuse. [...] On s'en réfère simplement à la notion commune. Or celle-ci est très souvent ambiguë. Cette ambiguïté fait qu'on réunit sous un même nom et dans une même explication des choses, en réalité, très différentes. De là proviennent d'inextricables confusions»⁴.

En troisième point, on se souviendra que c'était justement de tels concepts-horizon qu'avait débouté Bachelard dans sa réflexion épistémologique sur les obstacles à la pensée scientifique⁵. C'est ce qu'il appelait encore des «pauvres mots» qui, extensions abusives des images familières, prétendent fonctionner comme concepts scientifiques et font grand tort à l'analyse. Toute sa dissertation sur «un exemple d'obstacle verbal: l'éponge» établit comment un artifice linguistique peut se trouver au principe d'une pseudo-connaissance de phénomènes. Disposer d'un mot pour les dire, et qui plus est d'un mot fortement empreint de suggestions communes, ne suffit pas à les connaître. «Ces phénomènes, on les exprime: on croit donc les expliquer. On les reconnaît: on croit donc les connaître », tel est, selon Bachelard, l'obstacle épistémologique. D'autant, comme il le précise encore, que si l'esprit n'est pas dupe de la nature imagée de ces «pauvres mots», leur fonction métaphorique tend malgré tout à s'imposer dans l'explication. Quand bien même voudrait-on «effacer l'image, la fonction de l'image subsiste». En somme, et pour citer toujours Bachelard, «le danger des métaphores immédiates pour la formation de l'esprit scientifique, c'est qu'elles ne sont pas toujours des images qui passent; elles poussent à une pensée autonome; elles tendent à se compléter, à s'achever dans le règne de l'image.» Et, de prôner une doctrine de l'abstraction cohérente admettant un plus grand détachement à l'égard des images primitives et une méthodique défiance vis-à-vis de tout cet «attirail

métaphorique » auquel nous avons si spontanément recours. L'exclusion relève ainsi de ce que l'auteur du *Nouvel esprit scientifique* nomme encore des *images généralisées*, exprimées «par un seul mot, leitmotiv d'une intuition sans valeur », et qui viennent faire obstacle à l'abstraction véritable.

L'exclusion: pseudo-concept

Puisque l'éditeur de l'ouvrage inscrit également sa contribution dans le déploiement d'un débat social suscité par l'«objet médiatique» qu'est aussi l'exclusion (p. 16), et qu'il rappelle dans son introduction les circonstances dans lesquelles le vocable a pu faire son apparition, précisons, plus qu'il ne le fait lui-même, combien l'émergence médiatique de la notion est totalement indépendante de la réflexion sociologique. La manifestation publique remarquée de la formule date, en effet, de 1974 avec l'ouvrage de René Lenoir intitulé Les exclus, un français sur dix⁶. Il est intéressant de chercher à en exhiber les germes, de suivre son cheminement dans le champ éditorial, puis d'enregistrer sa consécration sociale sous les auspices des faiseurs d'opinion. L'exclusion sociale n'est pas d'emblée saluée comme un événement conceptuel majeur - «la notion d'exclusion dérangeait» pense Serge Paugam – et il faut attendre les années quatre-vingt-dix pour assister à «son retour» et à son triomphe. De ce point de vue, l'ouvrage de René Lenoir ne peut être tenu pour le texte précurseur de l'histoire conceptuelle de l'exclusion. Serge Paugam le mentionne tout en laissant entendre que cet ouvrage, aux côtés de quelques essais restés jusqu'à présent assez confidentiels, participe de la lente émergence historique de la notion.

1 – En fait, le titre de l'ouvrage de René Lenoir, et Serge Paugam le confirme (p. 9), doit seulement être tenu pour un scoop



- 6. René Lenoir, Les Exclus, un Français sur dix, Paris, Éd. du Seuil, 1974.
- 7. Denis Bouget et Henry Noguès, «Évaluation des politiques de lutte contre les exclusions sociales », Revue française des Affaires sociales, avril-juin 1994, recensent 22 synonymes d'exclusion. Ce qui produit, disent-ils, des «effets de halo autour du concept ».
- 8. Rares sont pourtant les ouvrages qui accompagnent la notion d'exclusion d'une mise en perspective théorique. L'histoire de la pensée sociologique n'est convoquée, le plus souvent, qu'à titre ornemental. Exception notable, Martine Xiberras, Les Théories de l'exclusion, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993.

médiatique rétroactif. Si l'on consulte, en effet, la première édition de 1974, nulle mention de l'exclusion sociale (ou du substantif dérivé de la forme verbale: exclu) ne figure ni dans l'introduction, ni dans la conclusion de l'ouvrage, ni même dans la postface écrite, semble-t-il, à la veille de la publication sous le titre définif Les exclus, un Français sur dix. Il n'est question que d'inadaptation sociale. Le vocable exclu ne figure que deux fois dans l'ouvrage, et dans le sens courant de tenu à l'écart de quelque chose. Il apparaît, à la marge, dans la troisième édition, comme synonyme de ségrégation à l'égard d'une «communauté»: les «gitans, tsiganes, Yeniches, Roms et autres Manouches». Il faudra attendre l'avertissement et la préface de la quatrième édition de l'ouvrage, en 1989, c'est-à-dire en pleine apothéose médiatique du vocable, pour apprendre que les inadaptés de 1974 étaient in fine des exclus. Toutefois René Lenoir n'éprouve pas le besoin de reformuler, ni même de réinterpréter à l'aune du nouveau lexique, sa pensée des années soixante-dix. On ne saurait donc parler, chez lui, d'analyse ou de conceptualisation de l'exclusion sociale. L'auteur s'y maintient toujours en-deçà, même lorsqu'il dénonce le fait que « nous nous habituons insidieusement à la société duale qui s'installe». Dans ces conditions, et contrairement à ce qui a été dit parfois, il n'y a pas lieu de voir dans la parution des Exclus le premier germe d'une analyse d'un phénomène social méconnu: l'exclusion sociale.

C'est après coup, lorsque l'effet conjoint de la mobilisation des médias et de la production éditoriale aura imposé le thème, que l'exclusion va dénicher ses «pères fondateurs» dans des publications comme celle de René Lenoir. La genèse historique et sociale de la notion est autrement complexe. Indubitablement, la multiplication des superlatifs pour décrire et rendre compte de phénomènes sociaux jugés normativement scandaleux est imputable à la production éditoriale⁷. Depuis le numéro de

la revue *Droit social* de novembre 1974 jusqu'à la livraison de la revue *Esprit* de décembre 1996 qui, sous la signature de Joël Roman, rend compte de l'ouvrage patronné par Serge Paugam et d'un numéro de la *Revue internationale d'action communautaire* lui aussi consacré à l'exclusion sociale, en passant par tous les ouvrages qui ont traité de la «question sociale», du «lien social», de la «cohésion sociale»... en termes d'exclusion, il y a pléthore. Cette inflation aura été le fait aussi bien de ceux qui affichent des objectifs politiques et idéologiques que de ceux qui proclament des intentions scientifiques⁸.

Mais c'est la rencontre avec les discours des groupes de pression opérant dans le champ caritatif ou avec celui des politiques qui favorisera et l'audience publique de la notion, et la volonté réactive des sciences sociales d'en théoriser le bien-fondé. On pensera à Alain Touraine et à sa métaphore topologique du centre et de la périphérie, à Pierre Bourdieu avec ses «exclus de l'intérieur», entre autres. En tout cas, la machine éditoriale s'en est trouvée relancée, au point de fournir aujourd'hui, avec le concours de Serge Paugam, un «état des savoirs».

2 – Cela précisé, l'intérêt sociologique de l'exclusion ne saurait se ramener à faire la chronique d'un concept avorté. De l'ensemble des contributions rassemblées dans l'ouvrage patronné par Serge Paugam, hormis ses propres textes de cadrage, dont nous avons déjà parlé, il ressort clairement que la notion d'exclusion est non seulement des plus floues, mais surtout foncièrement entachée d'ambiguïté, au sens étymologique du terme. Là résiderait, semble-t-il, son véritable intérêt et son principal travers puisqu'elle conduit à une représentation pour le moins superficielle du fonctionnement réel de notre société.

Tant que l'exclusion décrit la non-inclusion dans un groupe ou un statut, la non-possession d'une qualité ou d'un état, tant qu'il s'agit

de mettre l'accent sur la modalité alternative du «in» et du «out» pour spécifier le mode d'inscription dans un territoire, dans un groupe d'appartenance ou dans une institution sociale, bref, tant que l'exclusion obéit à la logique du tiers exclu, elle doit seulement être regardée comme une catégorie descriptive de la réalité sociale. Et c'est l'usage qu'en font nombre de contributeurs. Toutefois, lorsque l'on passe d'un mode d'inscription local (territoire, institution, etc.) à un mode d'inscription global dans lequel le social en appelle à autre chose qu'à la relation qui s'établit entre l'individu et l'institution – lato sensu - le vocable ne saurait préserver sa puissance logique et gagner, de plus, un pouvoir explicatif quant aux principes de distribution des places et des rôles à l'échelle de nos sociétés. Au mieux, peut-il donc signifier que la mise à l'écart de certaines institutions sociales, ou de certains segments de la vie sociale, modifie certaines des règles d'intégration sociale jusqu'alors en vigueur. Mais cela ne saurait occulter le fait que ladite exclusion se pratique le plus souvent sur un fond d'inclusion dans des dispositifs institutionnels alternatifs, dits, par symétrie avec la prétendue exclusion, d'insertion sociale. La formulation n'est qu'apparemment contradictoire, et elle engage plus à repenser des modalités de la régulation sociale - celles qui autorisent à la fois l'intégration solidariste et la dualisation des positions sociales - qu'à clore la réflexion en psalmodiant une formule compassionnelle. Là se situe en effet le caractère pernicieux de la rhétorique de l'exclusion qui a envahi et le discours public et l'analyse sociologique.

Là gît aussi son ambiguïté qui tient uniquement dans son usage métaphorique. Usage qui permet de toujours avoir à l'esprit autre chose que ce sur quoi l'on prétend discourir. En l'occurrence un « fonctionnement » de la société qui a pris à contre-pied nombre des croyances forgées sur fond de croissance économique, d'accès à la consommation de masse,

de démocratisation organisationnelle ou institutionnelle. La rhétorique de l'exclusion sociale vient, en un sens, combler les lacunes théoriques qui se sont fait jour pour penser les discontinuités, les ruptures sociales comme l'on dit encore, apparues dans l'histoire récente de nos sociétés. Mais pour ce faire, elle en appelle à une métaphore puissante, fortement émotive et d'une étonnante simplicité. Le déficit conceptuel a ainsi été comblé par la réitération de l'engagement idéologique et émotionnel. Ce procédé dramaturgique a permis à la métaphore de l'exclusion non seulement de s'imposer dans le langage, mais surtout de produire une nouvelle figure sociale: l'«exclu». Procédé performatif s'il en est.

On remarquera au passage la confusion sémantique qui s'opère derrière l'usage du terme lui-même. L'exclusion peut avoir le sens d'une révocation, d'une mise à l'écart, voire, si l'on veut souligner le caractère brutal de la chose, d'une expulsion. Dans tous les cas, il s'agit bien de faire passer de l'intérieur d'un ensemble vers l'extérieur, de mettre dehors, hors le cercle qui se ferme sur celui qu'on vient d'exclure. Dans ce premier sens, c'est d'une perte d'appartenance dont il est question. Dans un deuxième sens, l'exclusion signifie l'action de maintenir à l'extérieur, le refus de laisser pénétrer dans le cercle, l'interdiction faite d'appartenir à l'ensemble clos. En un mot, il s'agit d'ostracisme. Dans ce deuxième sens, c'est l'accès qui se trouve interdit: l'action est ségrégative. Dans le premier sens, l'accès autrefois autorisé est désormais refusé: l'action est régulatrice. Certes, la manière de réguler peut être discutable au regard d'une grande variété de règles et de normes, mais sur le plan de l'analyse sociologique, on ne saurait confondre régulation et ségrégation ou, pour mieux dire, faire de toute modalité de régulation une forme de ségrégation.

Cette confusion à propos des mécanismes de l'exclusion témoigne bien sûr d'une chose:

la crainte de voir s'établir, se rétablir, des formes de ségrégation sociale à même de provoquer de véritables «fractures» au sein de la société; de voir le régime des classes ou des castes se substituer à la confraternité universelle héritée de la Révolution. C'est, pour le dire en une seule formule, la crainte de la société duale. Cependant, cette vigilance démocratique n'apporte aucune lumière sociologique et peut même être un frein à la réflexion. Elle arrive à masquer le fait que les rejets institutionnels, les mises à l'écart progressives de certaines instances sociales de l'intégration (ou instances de la socialisation), voire les refus d'incorporation dans l'une ou l'autre des formules d'intégration sociale en vigueur, se font avec ce qu'on a appelé de façon suggestive des formes d'accompagnement ou de suivi social. La formule, quelque peu euphémique, signifie quand même qu'à chacune des modalités d'exclusion régulatrice correspond, ou presque, une modalité d'inscription dans une autre forme institutionnelle, un processus d'incorporation dans un autre dispositif d'intégration sociale (ou dispositif de socialisation). On est en droit de dire que la conséquence sociale d'une exclusion régulatrice, c'est l'inclusion dans une autre forme institutionnelle, dont certaines, il est vrai, mais certaines seulement, se présentent parfois comme de simples palliatifs, comme des formes vides, seulement propices à une sorte de stationnement social. Qui plus est, cela se fait dans le cadre de processus intégrateurs, fonctionnant à la solidarité, et dans le cadre du droit social, bref, au sein d'institutions publiques, étatiques ou non, dont la vocation reste celle de la socialisation et, pourrions-nous ajouter, de la socialisation démocratique.

On peut d'ailleurs comprendre ainsi nombre des observations contenues dans le chapitre rédigé par Dominique Schnapper (chapitre 1, «Intégration et exclusion dans les sociétés modernes»). Dominique Schnapper en effet situe le contexte de compréhension de la notion dans le cadre juridico-idéologique des sociétés démocratiques et productivistes que sont les nôtres. Si l'on doit parler d'exclusion, selon l'auteur, c'est à condition de la percevoir comme un processus singulier à l'intérieur de procédures politiques et sociales d'inclusion à la nation. C'est pourquoi elle souhaite analyser «non pas l'exclusion, mais les formes et le sens qu'ont récemment pris les dialectiques de l'inclusion/exclusion» (p. 25). Cela revient donc à dire que, sur fond de processus politique et idéologique intégrationniste - « le projet démocratique moderne interdit les exclusions juridiques internes » (p. 27) – dont l'expression la plus achevée est donnée par la valeur universaliste prise par le citoyen moderne, les mécanismes du marché et ceux de la redistribution sociale ont pu tantôt le maximiser – pendant les fameuses trente glorieuses -, tantôt le minimiser - quand la «crise» fut venue. C'est ce que l'auteur appelle les «processus d'exclusion de fait»: la forte probabilité qu'ont certains individus ou groupes sociaux, eu égard à leurs fragilités, de connaître une moindre participation à la vie collective. Il y aurait ainsi, pour ces derniers, situation paradoxale, et du coup scandaleuse, car ils seraient mis dans l'impossibilité d'exercer leur citoyenneté dans un contexte d'élargissement maximum de celle-ci.

C'est d'une certaine manière cette dimension paradoxale que révèle, tout en l'occultant, la rhétorique de l'exclusion. D'emblée elle fait porter l'interrogation sur les fondements politiques de notre société, et remet au goût du jour une compréhension radicale du citoyen comme titulaire d'une créance consubstantielle sur la collectivité. En somme, il n'y a désormais d'exclusion – sauf cas d'espèce qui scandaliserait la conscience démocratique de notre société – que dans le cadre juridique et politique du droit social, donc dans celui d'une solidarité plus large que jamais et dont on s'emploie continûment à

combler les lacunes. Le budget social de la Nation en témoigne, les dernières dispositions législatives, telles le RMI, aussi.

La métaphore de l'exclusion est d'usage purement idéologique, au sens où elle en appelle uniquement à une représentation normative des phénomènes considérés. Aucune conceptualisation particulière - c'est-à-dire aucune représentation forgée à partir de concepts définis qui rende compte des relations caractéristiques des phénomènes - ne vient la sous-tendre. À telle enseigne, nous l'avons vu avec Jean-Manuel de Queiroz, que la tentative de la fonder subjectivement comme expérience de la frustration et d'attentes illusoires mais essentielles – se fait au détriment de l'empirie, au détriment, en l'occurrence, du constat de l'inclusion de l'«exclu» dans un ensemble d'autres dispositifs de socialisation.

Sans doute ces derniers peuvent-ils recevoir appréciation ou évaluation négatives par les récipiendaires comme par les observateurs ou les analystes ainsi que le fait par exemple Anne-Marie Guillemard à l'endroit des services pour les personnes âgées - mais pour autant, ils ne peuvent être traités comme des non-objets ou réduits à n'être que l'expression superfétatoire des mauvaises intentions des «dominants». Il importe donc de réinscrire l'analyse du phénomène qualifié ici d'exclusion dans le cadre effectif de ses manifestations, particulièrement, avons-nous dit, celui qui enregistre les effets des mesures et des dispositifs de la solidarité sociale. Cela n'interdit nullement de se prononcer sur les effets induits de ces mesures, que ce soit en termes de justice sociale, de gain de la démocratie politique, ou encore en termes de représentations construites et de sentiments vécus par leurs destinataires putatifs. Autrement dit, rien n'interdit de convoquer la normativité dans l'analyse sociologique, non comme essence cachée et postulée des termes du



^{9.} François de Singly (dir.), La Famille. L'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1991. L'ouvrage, conçu sur le même modèle éditorial, comporte 43 chapitres.

débat, mais comme argument analytique dans la démonstration. À cette condition, il sera possible de sortir du «débat public» pour produire les concepts qui manquent encore aujourd'hui pour concevoir les situations sociales malhabilement qualifiées d'exclusion.

En l'état actuel, loin d'être un apport conceptuel, l'exclusion se révèle être bien plutôt un cache-misère de la théorie, voire un insidieux procédé de subordination de la démarche argumentative à l'injonction idéologique. Il y a d'ailleurs dans l'ouvrage même tous les éléments d'appréciation pour comprendre l'exacte portée de cette manière de procéder. Dans le chapitre 21 («L'Underclass urbaine dans l'imaginaire social et scientifique américain») rédigé par Loïc J. D. Wacquant, se trouvent dégagées les modalités selon lesquelles émergent et s'imposent de telles notions dans le discours social comme dans le discours sociologique. Ce qu'énonce Loïc J. D. Wacquant concernant l'underclass aux États-Unis s'applique, mutatis mutandis, à l'exclusion en France. L'underclass, montre l'auteur en retraçant l'histoire tumultueuse de la notion, bénéficie d'une grande «indétermination sémantique», ce qui, en bonne logique, aurait dû ruiner son crédit. «Il se révèle au contraire qu'elle est une des sources les plus sûres de sa popularité car elle permet à ceux qui l'invoquent de redessiner à loisir les frontières du groupe conformément à leurs intérêts idéologiques» (pp. 259-260); et dans une parenthèse l'auteur précise: « il en va de même pour la notion d'« exclusion » dans le récent débat en France». Le parallèle s'impose encore lorsqu'on envisage la genèse de ces notions. Avec l'exclusion, comme avec l'underclass, nous avons d'abord affaire à des constructions émanant de groupes de pression politique, adoptées ensuite par l'administration. «Cette [re]construction hybride, miadministrative et mi-journalistique, vient en retour peser sur la recherche scientifique en assurant aux travaux de ceux qui l'adoptent moyens financiers et retentissement médiatique » (p. 250). En somme, et puisque l'auteur procède lui-même à une mise en garde contre la notion d'exclusion, il devient précieux de conserver à l'esprit la leçon qu'il tire des mécomptes de l'underclass: « les notions empruntées à la perception spontanée et au sens commun journalistique condamnent à l'infirmité sociologique dans la mesure où elles enferment l'analyse dans les limites d'un objet préfabriqué selon les préjugés sociopolitiques du moment » (p. 261). Et d'ajouter, nouvelle pierre dans le jardin de Serge Paugam: «C'est dire que la critique historique et logique des catégories savantes et mondaines de construction de la réalité est un préalable indispensable à une sociologie rigoureuse de la marginalité urbaine ».

L'exclusion: un non-objet de savoir

S'engager dans un état des savoirs à propos de l'exclusion ne pouvait être qu'une gageure. Si la chose avait pu être menée à bien par François de Singly⁹, c'est d'abord que la famille était un objet sociologique déjà constitué, enjeu d'investissements et de confrontations théoriques, et non pas sujet d'un total désaveu. En effet, il subsiste toujours quelque chose qu'il nous faudra appeler «famille», et partant, qui participera d'une démarche d'abstraction cohérente, pour reprendre l'expression bachelardienne.

L'exclusion, de ce point de vue, apparaît comme un non-objet. Procéder à l'état des savoirs d'un non-objet devient dès lors une entreprise d'ampleur hyperbolique. D'où, bien sûr, l'éventail des « positionnements » théoriques que nous avons relevés à l'endroit de la notion. D'où, encore, les difficultés avouées avec lesquelles des disciplines proches de la sociologie, mais aux traditions théoriques différentes, se saisissent de la notion. Symptomatique à cet égard est la

manière dont d'éminents représentants de l'économie ou de la philosophie connaissent dans l'ouvrage bien des désagréments à vouloir l'intégrer dans leur corpus conceptuel.

Un seul exemple pris du côté de la philosophie sociale. Jean-Pierre Dupuy, dans le chapitre 4 («La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie»), nous propose de faire de l'exclusion une métaphore dont l'opérativité sémantique est à chercher du côté du sacré et des «victimes sacrificielles» qu'il met en jeu. Il introduit la question de l'exclusion par quelques formules brillamment ambiguës: « Non, les exclus de la société industrielle ne sont pas des victimes sacrificielles » (p. 54); «Les «exclus» ne sont pas des victimes sacrificielles parce que, loin d'être le foyer de la fascination générale, ils meurent de l'indifférence de tous» (p. 57). Certes, les «exclus» dont traite l'ouvrage ne sauraient être tenus pour d'authentiques victimes sacrificielles de notre société. Ce qui l'interdit, c'est d'abord l'inversion du schéma sacrificiel introduite par le christianisme: celui-ci, à l'encontre des formes antérieures du sacrifice, a valorisé la position de la victime et condamné le sacrificateur. La société contemporaine évacue la violence collective conduisant au sacrifice. mais elle le fait au profit d'une violence concentrée dans la fascinante rivalité avec un alter ego. De cette fascination naît l'indifférence au tiers, sauf en sa qualité de victime, puisque symbole de la figure christique. « Nous, modernes, souligne Jean-Pierre Dupuy, sommes obsédés par la question des victimes.» (p. 57) Mais dès lors, l'«exclu» ne participe plus du sacré, c'est un personnage banal. S'il est marginal, il est encore commun. Il n'a donc plus à recevoir de traitement particulier. D'où, peut-être, l'abandon, dans le texte même de Jean-Pierre Dupuy, des termes «exclu» et «exclusion» ainsi que de toute référence à l'exclusion sociale. Cela au profit d'une problématisation en termes

de justice sociale. En somme, l'étiquette «exclu» – c'est ainsi que d'entrée de jeu en parle l'auteur – ne convient certainement pas pour désigner une catégorie d'individus qui dans nos sociétés modernes auraient vocation à tenir le rôle de la victime sacrificielle. Seule une rhétorique abusive pourrait le laisser entendre.

Jean-Pierre Dupuy, reprenant à son compte l'idée girardienne d'une « désolidarisation de la communauté», en arrive à oublier ce que Durkheim, entre autres, avait clairement souligné: la complexification et l'individuation de la société n'entraîne nullement l'éradication de la solidarité, elle la transforme. L'anomie n'est pas l'essence de la société moderne, elle n'en est qu'une pathologie. Autrement dit, rien n'autorise l'analyste à faire «abstraction» des formes effectives de la solidarité sociale. La «réalité» de la société moderne est aussi celle de la progression continue de la protection sociale. Bref, l'« indifférence » cultivée par l'individu à l'endroit de l'« exclu » s'accompagne, pour ce dernier, d'une sollicitude sociale toujours plus large. Dès lors, l'argumentaire développé par Jean-Pierre Dupuy est à entendre hors de toute considération «réaliste». «L'exclusion», «le sacrifice», «l'indifférence de tous»..., sont des formulations métaphoriques dont l'enjeu se situe hors de l'analyse sociologique de ce que l'on tient pour la «réalité sociale».

La finesse de la réflexion de Jean-Pierre Dupuy nous engage à poursuivre l'analyse plus avant, à chercher ce qui se trouve au principe de notre aversion moderne pour le sacrifice et, subsidiairement, le mésusage de la métaphore aidant, pour l'exclusion. Il n'est pas sûr, nous dit-il, que ce soit toujours la raison. Aucune affirmation doctrinaire, donc, chez Jean-Pierre Dupuy. Prenons pour notre part le risque d'affirmer que la rhétorique de l'exclusion repose, non sur la raison, mais sur le sentiment, un sentiment d'origine chrétienne, si l'on veut suivre ici René Girard.

Finalement, L'exclusion, l'état des savoirs, cette somme rassemblée par Serge Paugam peut nous convaincre d'une chose: l'exclusion n'est qu'une sorte d'auberge espagnole. C'est sa vacuité conceptuelle qui en fait toute la richesse. Ou, pour reprendre les formules de l'éditeur, l'exclusion n'est un «concept-horizon» que dans la mesure où elle n'est pas un concept du tout. Quels que soient les registres dans lesquels elle est envisagée, l'exclusion se trouve toujours amoindrie, si ce n'est démentie, par le rappel de l'empirie. Sauf à établir que les dispositifs de la protection sociale, dont les effets s'inscrivent bien dans cette réalité sociale qu'entend saisir, voire théoriser, la thématique de l'exclusion sociale, sont eux-mêmes producteurs d'exclusion, la notion est bien à proscrire. Et pas seulement parce qu'elle est floue, emphatique ou excessive, mais d'abord parce qu'elle n'a aucune valeur cognitive, et partant, s'inscrit en faux dans une démarche sociologique dont l'ambition reste à nos yeux la production d'une compréhension élaborée et testable de ce qu'on veut bien appeler la réalité sociale. S'en remettre à des catégories de sens commun, c'est prendre le risque de s'engager dans une sociologie de sens commun, une sorte de mise en forme de l'air du temps.